

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 02 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 02 octobre 2023 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – MAURY – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – FOURES.

Absents excusés : MM. et Mmes GREFFIER – SANCHEZ – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE : M. le Maire fait part à ses collègues des décisions qu'il a prises après le dernier conseil. Elles portent sur des virements de crédits :

- 200 € du compte D 6588 au compte D 65748 (DM 3)
- 1 400 € du compte D 7391118 au compte D 635 (DM 4)

L'ordre du jour fut le suivant :

- DEMANDES DE SUBVENTION.

M. le Maire rappelle à ses collègues que les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat et du Département doivent être déposés avant le 31 octobre de l'année en cours. Il propose à ses collègues de déposer les dossiers suivants :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL :
 - o Mise en conformité éclairage complexe sportif, boulodrome et église, pour un montant de travaux de 83 709.40 € H.T.,
 - o Extension centre médical et para médical pour une estimation de 352 759.83 € H.T.
- ETAT :
 - o Extension centre médical et para médical pour une estimation de 352 759.83 € H.T.
- SYADEN :
 - o Nouvelle tranche d'éclairage public autonome en LED, hameaux de Peyre Fichè et de La Malbirado, d'un montant de 26 207.22 € H.T.
- CARASSONNE AGGLO, au titre du FPIC :
 - o Extension centre médical et para médical pour une estimation de 352 759.83 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire pour déposer l'ensemble de ces dossiers.

- SALLE POLYVALENTE : MISE EN PLACE DU PLAN DE FINANCEMENT.

M. le Maire informe ses collègues que les travaux de remise en conformité de la salle polyvalente sont programmés pour début 2024.

La consultation des entreprises est en cours et les marchés devraient être signés avant la fin de l'année.

Il indique que l'état d'avancement de ce dossier nécessite la modification du montant d'opération voté lors de l'établissement du budget 2023.

Il propose un montant de 499 535 € qui sera financé par les subventions obtenues qui sont les suivantes :

- Région : 40 000 €
- Etat (DSIL) 2022 : 133 409 €
- Etat (Fonds Vert) 2023 : 199 814 €
- Département : 67 000 €

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **AMENAGEMENT DU PUMPTRACK.**

M. le Maire fait part à ses collègues des résultats de la consultation lancée par le bureau d'études OPALE, maître d'œuvre de l'opération.

Il s'avère que l'entreprise Aude TP est celle qui a fait la meilleure offre dont la proposition s'élève à 62 820 €.

M. le Maire propose à ses collègues de retenir cette entreprise.

Accord du Conseil Municipal.

- **VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE.**

Pour cette question inscrite à l'ordre du jour, M. le Maire demande à Mme Vanessa SALANDINI de quitter la salle.

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été saisie par la SCI VANESEBA qui désire acquérir une parcelle, en vue de réaliser des bureaux et 4 maisons destinées à la location.

Le terrain se situe au lieudit « La Pièce ».

La superficie de la parcelle est de 1 080 m².

Ce dossier a fait l'objet d'une Déclaration Préalable qui a été approuvée favorable le 08 octobre 2023.

Il indique à ses collègues que le prix au m² proposé est celui déjà pratiqué dans le secteur, soit 70 € H.T., soit 84 € T.T.C.

Le prix de vente pour cette parcelle sera de 90 720 € T.T.C.

Accord des membres présents, à l'unanimité.

- **ACQUISITION D'UNE PARCELLE SEPS SALSIGNE (B N° 04 ET BP N° 1).**

M. le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre du projet de la ferme photovoltaïque « La Verdure » des terrains appartenant à la SEPS étaient concernés par les obligations légales de débroussaillage.

A l'occasion de cette procédure, le mandataire judiciaire a proposé à la commune l'acquisition de deux parcelles, référencées, section BO n° 04 et BP n° 1.

Le Conseil Municipal s'était prononcé sur l'acquisition de principe au prix pratiqué habituellement par la commune, pour un montant total de 5 156.40 € H.T.

Avant toute décision définitive, cette proposition devait être entérinée par le Tribunal de Commerce de CARCASSONNE.

Ce dernier ayant donné son accord le 21 juillet 2023, la vente peut se concrétiser.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire à signer l'acte et les documents à venir.

- **DECISIONS MODIFICATIVES.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite au vote du Budget Primitif lors de la séance du 03 avril dernier, les prévisions inscrites peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives. Les présentes décisions modificatives ont pour objet le virement de crédits budgétaires sur les opérations suivantes :

- **Décision modificative n° 5** : Virement de crédits

DEPENSES	
Article – Chapitre - Opération	Montant
212 – 21 – 240 Travaux terrain foot	-15 000 €
231 – 23 – 226 Restauration Eglise	+ 15 000 €

- **Décision modificative n° 6** : Virement de crédits

DEPENSES	
Article – Chapitre - Opération	Montant
2188 – 21 – 326 Traversée du village aménagement	- 27 000 €
231– 23 – 327 Cœur de village aménagement	- 7 000 €
2131 – 21 – 244 Gros travaux Ecole primaire	+ 34 000 €

- **Décision modificative n° 7** : Virement de crédits

DEPENSES	
Article – Chapitre - Opération	Montant
2188 – 21 – 326 Traversée du village aménagement	- 6 000 €
21538 – 21 – 308 Vidéo protection	+ 1 000 €
202 – 20 – 320 Révision Générale du PLU	+ 5 000 €

- **Décision modificative n° 8** : Virement et ouverture de crédits

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
212 – 21 – 329 Parcours sportif	+ 39 000 €	1322 – 13 – 329 Conseil Régional : Parcours sportif	+ 20 000 €
231 – 23 – 327 Aménagement cœur de village	- 19 000 €		

- **Décision modificative n° 9** : Ouverture de crédits

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2135 – 21 – 324 Rénovation énergétique : Salle Polyvalente	+ 439 000 €	1322 – 13 – 324 Conseil Régional : Rénovation énergétique : Salle polyvalente	+ 40 000 €
		1321 – 13 – 324 Etat : DSIL Rénovation énergétique : Salle polyvalente	+ 133 000 €
		1323 – 13 – 324 Conseil Départemental : Rénovation énergétique : Salle Polyvalente	+ 67 000 €
		1321 – 13 – 324 Etat : Fonds Vert Rénovation énergétique : Salle Polyvalente	+ 199 000 €

- Décision modificative n° 10 : Virements de crédits

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
023 : Virement à la section d'investissement	+ 12 500 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 12 500 €
1641 : Emprunts en euros	+ 12 500 €	773 : Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	+ 12 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces décisions modificatives.

- **CARCASSONNE AGGLO : RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (2016/2022).**

M. le Maire informe ses collègues que la commune a été destinataire du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la période budgétaire de Carcassonne Agglo.

Il invite ses collègues à prendre connaissance de ces documents.

- **DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX.**

M. le Maire informe ses collègues que la loi 3DS a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

M. le Maire informe ses collègues que le CDG a signé avec l'Association des Maires de l'Aude une convention permettant aux adhérents de l'AMA de désigner un expert, en l'occurrence, Monsieur Claude BEAUFILS.

Il propose à ses collègues que le Conseil Municipal entérine cette proposition et précise que ce référent exercera sa fonction jusqu'à la fin du mandat.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **DEMARCHE « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES ».**

M. le Maire informe que la commune a été saisie par une habitante du village sur la participation de la commune à la démarche de la ville ambassadrice du don d'organes.

Cela consistera à apposer un panneau à l'entrée de la commune qui manifestera l'intérêt des élus pour cette cause.

Un débat s'est instauré et M. le Maire propose qu'un entretien soit réalisé avec la personne concernée.

Mme Véronique MARCAILLOU se propose d'être la référente et rendra compte de son entretien.

Sur ce principe, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de la démarche.

- **DIVERS.**

- Une réunion est prévue au camping pour la modernisation des installations d'eau chaude,
- L'ouverture des plis pour la salle polyvalente est prévue le mercredi 04 octobre 2023 à 16 h 00,
- La réunion des associations est programmée pour le lundi 16 octobre à 20 h 30.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

M. COULONVAL fait le compte rendu des actions menées par la réserve communale sur la journée canicule et la Journée du Grand Nettoyage Mondial.

Il rappelle que des polos ont été offerts par le Conseil Départemental.

M. AZEMA fait part de l'assemblée général de l'AVPC avec pour objet, sa cessation d'activité et sa dissolution. Les avoirs financiers seront affectés au budget communal.

M. BENOIT fait part des diverses activités sur la commune et notamment les chantiers en cours dont la rénovation des chemins de Peyre Fiche et de La Lande par le SIC de La Redorte, la réglementation du stationnement des vélos au droit de la mairie et le remplacement de la peinture de l'ancien arrêt bus devant l'épicerie qui sera remplacé par un arrêt minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 10.

Le Maire,
Alain MARTY